

**Filière fiscale**  
**PRIME DE RENDEMENT 2009**

**VALEUR DU POINT :**  
**PROVINCE / ILE DE France**

**Taux unique pour tous : 39,03 Euros**

Le tableau indique le montant total de la prime attribuée à un agent présent toute l'année à 100 %.	Nombre de points		Prime (100%) Montant brut	
	CATEGORIES			
	Province	I.D.F.	Province	I.D.F.
<b>Agents de catégorie ES :</b>				
Délégués interrégionaux . . . . .	276	292	10772,28	11396,76
Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle . . . . .	250	266	9757,50	10381,98
Chefs des services fiscaux de classe normale . . . . .	228	242	8898,84	9445,26
Directeurs Départementaux . . . . .	194	206	7571,82	8040,18
Directeurs Divisionnaires, Chefs de service comptable 1 <sup>ère</sup> & 2 <sup>ème</sup> catégories. . . . .	189	200	7376,67	7806,00
Directeurs Divisionnaires fin de carrière & inspecteurs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe . . . . .	185	196	7220,55	7649,88
Inspecteurs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe . . . . .	159	169	6205,77	6596,07
Chefs de service comptable 3 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> catégories. . . . .	173	183	6752,19	7142,49
Inspecteurs Départementaux de 1 <sup>ère</sup> cl, 2 <sup>ème</sup> cl et 3 <sup>ème</sup> cl filière "chef de service" . . . . .	173	183	6752,19	7142,49
Inspecteurs Départementaux de 1 <sup>ère</sup> cl, 2 <sup>ème</sup> cl et 3 <sup>ème</sup> classe filière "expertise" . . . . .	159	169	6205,77	6596,07
<b>Agents de catégorie A :</b>				
Insp. Départementaux de 3 <sup>ème</sup> cl de fin carrière & Inspecteurs 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> éch . . . . .	151	160	5893,53	6244,80
Inspecteurs du 8 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> échelon . . . . .	127	135	4956,81	5269,05
Inspecteurs du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>ème</sup> échelon et inspecteurs-vérificateurs-spécialisés . . . . .	104	110	4059,12	4293,30
<b>Agents de catégorie B :</b>				
Contrôleurs principaux, géomètres principaux et géomètres . . . . .	74	78	2888,22	3044,34
Contrôleurs de 1 <sup>ère</sup> cl, Contrôleurs de 2 <sup>ème</sup> cl à partir du 8 <sup>ème</sup> échelon & Techniciens-géomètres à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon . . . . .	65	69	2536,95	2693,07
Contrôleurs 2 <sup>ème</sup> Cl (éch. 1 à 7) et Techniciens-Géomètres (éch. 1 à 5) . . . . .	59	62	2302,77	2419,86
<b>Agents de catégorie C :</b>				
A.A.P.I. 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe et Adjoints Techniques principaux. . . . .	44	46	1717,32	1795,38
Agents Administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe et Adjoints Techniques de 1 <sup>ère</sup> classe. . . . .	42	44	1639,26	1717,32
Agents Administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe et Adjoints Techniques de 2 <sup>ème</sup> classe. . . . .	41	43	1600,23	1678,29

**RAPPEL**

- concernant le versement de cette prime
- en juin : acompte brut = 50 % du montant
  - en janvier liquidation de la totalité de la prime brute, déduction faite de l'acompte de juin.

